



MÉMOIRE

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 (PPAW 2), comportant 51 éoliennes

Déposé par : L'Association des Riverains du Lac de la Grande Fourche

Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Québec

Représenté par : M. Vallier Potvin, président

Adresse postale : C.P. 254, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (Québec) G0L 3L0

Date de dépôt : Juillet 2026

Commission d'enquête du BAPE : présidée par M. Georges Lanmafankpotin, président, accompagné de Mme Chantale Bourbeau, commissaire

Table des matières

Table des matières	2
1. Mise en contexte et implication de l'Association dans le dossier.....	3
2. Position de l'Association sur le projet	3
3. Le dialogue avec le promoteur : un modèle de transparence	3
4. Enjeux discutés et éléments de satisfaction	3
4.1 Le niveau sonore.....	4
4.2 La localisation des installations.....	4
4.3 Les redevances municipales.....	4
5. Conclusion et recommandations	4

1. Mise en contexte et implication de l'Association dans le dossier

Monsieur le Président, Madame la Commissaire,

La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est présidée par M. Georges Lanmafankpotin, qui est accompagné de Mme Chantale Bourbeau à titre de commissaire.

L'Association des Riverains du Lac de la Grande Fourche regroupe les résidents et villégiateurs établis autour du lac de la Grande Fourche, un plan d'eau situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Depuis sa fondation, l'Association a pour mission de veiller à la protection de l'environnement du lac, de préserver l'intégrité de ce plan d'eau et de représenter les intérêts collectifs de sa communauté de villégiature.

Le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 (PPAW 2), qui prévoit l'implantation de 51 éoliennes dont une partie sur le territoire de notre municipalité, interpelle directement notre association. C'est à ce titre que nous soumettons le présent mémoire à la commission d'enquête du BAPE, à la suite d'une démarche de consultation menée auprès de nos membres.

2. Position de l'Association sur le projet

D'entrée de jeu, l'Association des Riverains du Lac de la Grande Fourche tient à préciser sa position : après un processus de consultation rigoureux et transparent mené auprès de ses membres, notre organisme exprime un appui ferme au projet PPAW 2 dans sa forme actuelle.

Cette position ne signifie pas une adhésion sans condition à tout projet industriel sur notre territoire. Elle repose sur l'évaluation concrète des engagements pris par le promoteur, des réponses obtenues lors de nos échanges et de la nature du dialogue établi avec notre communauté, détaillés aux sections suivantes.

3. Le dialogue avec le promoteur : un modèle de transparence

L'Association tient à souligner l'approche de l'initiateur du projet, Invenergy. Dès les premières étapes, une communication bidirectionnelle et continue s'est installée entre le promoteur et notre conseil d'administration. Les rencontres de travail tenues nous ont permis d'obtenir des réponses à nos questionnements et de constater la volonté d'Invenergy de limiter les impacts sur le secteur du lac de la Grande Fourche.

Cette démarche a culminé lors de notre dernière Assemblée générale annuelle (AGA), où des représentants d'Invenergy sont venus présenter le projet PPAW 2 devant plus de 100 riverains. À la suite de cette présentation et des réponses obtenues, une forte majorité des membres présents s'est déclarée favorable au projet. L'ensemble des 13 membres du conseil d'administration appuie officiellement le projet PPAW 2.

4. Enjeux discutés et éléments de satisfaction

Lors de l'AGA, les échanges avec les membres ont permis de clarifier trois enjeux jugés prioritaires par notre communauté :

4.1 Le niveau sonore

Les explications fournies par Invenenergy concernant la modélisation sonore et le respect des normes gouvernementales applicables ont satisfait l'assemblée quant à la préservation de la tranquillité acoustique du secteur.

4.2 La localisation des installations

Les cartes détaillées présentées par les représentants ont permis de confirmer que l'implantation des 51 éoliennes respecte des distances de recul appropriées et minimise l'impact visuel direct depuis les propriétés riveraines et le plan d'eau.

4.3 Les redevances municipales

Les explications sur les retombées économiques directes et les redevances versées à la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ont été accueillies positivement par les membres, ces sommes pouvant financer des projets communautaires locaux.

5. Conclusion et recommandations

L'Association des Riverains du Lac de la Grande Fourche réitère son appui au projet de parc éolien PPAW 2. Nous considérons que ce projet démontre qu'il est possible de concilier développement énergétique et respect des milieux de vie, à la condition que le promoteur maintienne la transparence qui a caractérisé sa démarche à ce jour.

À cet effet, l'Association soumet à la commission les deux recommandations suivantes :

Recommandation 1 — Que le canal de communication établi entre Invenenergy et le conseil d'administration de l'Association soit maintenu tout au long des phases de construction et d'exploitation du parc.

Recommandation 2 — Que les engagements d'Invenenergy relatifs au suivi environnemental et sonore soient inscrits formellement dans les conditions d'autorisation du projet.

Nous remercions les membres de la commission pour l'attention portée à ce mémoire, présenté au nom d'une communauté engagée envers l'avenir de sa région.

Vallier Potvin

Président, Association des Riverains du Lac de la Grande Fourche